

Cet homme ne pouvait guère se divertir ou s'amuser. Je me demande parfois jusqu'où peut aller notre cruauté.

Je propose au ministre de reviser le projet de loi en tenant compte de la hausse rapide du coût de la vie. Qu'il pense aux gens qui, sans aucune faute de leur part, trouvent qu'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins, et qu'il porte à \$105 dollars par mois, sans réserve, la pension de sécurité de la vieillesse.

Prenons aussi le cas de deux pensionnés qui reçoivent chacun \$75 par mois, ou \$150 conjointement. Que l'un ou l'autre touchant \$120 de plus par mois, et ils n'ont plus droit au supplément. N'est-ce pas là encourager la paresse? N'est-ce pas une façon de dire aux gens compris dans cette fourchette d'âge vous êtes croulants, P.P.H. et prêts pour le rancart?

Pourquoi légiférer contre les malheureux? J'affirme qu'il s'agit là d'un des domaines où nous encourageons l'avènement d'une race de faibles.

Un préopinant a fait ressortir un bon argument au sujet de deux pensionnés qui songent à se marier. L'homme reçoit sa pension de sécurité de la vieillesse de \$75 par mois et, comme il est capable de travailler, il gagne \$120 par mois. Il ne recevrait donc aucun supplément. En plus de sa propre pension de vieillesse de \$75, la femme recevrait le supplément de \$30 en vertu du projet de loi. Toutefois, ils veulent s'épouser et passer le reste de leurs jours dans un bonheur relatif. Advenant qu'ils se marient, la femme devra payer un impôt matrimonial de \$30 par mois. Nous savons qu'il existe nombre d'impôts. En fait, je gagerais que le ministre du Revenu national est présentement dans son cabinet en train de calculer comment il pourrait mesurer et imposer l'air que nous respirons, car c'est à peu près la seule chose exempte d'impôt à l'heure actuelle.

Voilà certains points que le ministre devrait étudier. Somme toute, l'on dit parfois que la route de l'enfer est pavée de bonnes intentions.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons préconisé une hausse globale de la pension de sécurité de vieillesse pour qu'elle atteigne \$100 par mois. A mon avis, ce chiffre devrait être porté à \$105. J'aimerais signaler à la Chambre que les Socialistes conviennent, aux aussi, que la pension devrait être portée à \$105 par mois. Examinons attentivement la mesure législative. J'aimerais que le ministre réexamine le programme législatif dans son ensemble. Examinons-le de façon objective, en tenant compte de la dignité des citoyens. Ne forçons pas ces gens à mendier.

[M. Irvine.]

Supposons que les évaluations soient supprimées et la hausse globale accordée. Pensons aux épargnes que nous réaliserions au chapitre de l'administration. Je m'entretenais avec un des agents du bien-être de la province d'Ontario et je lui demandais ce qu'il en coûtait pour faire une visite fortuite au sujet de l'assistance-vieillesse ou de l'assistance-sécurité. Selon lui, il en coûte \$5.75 par visite. Nous pourrions réaliser des économies, je pense, si nous faisons une étude complète du coût de ce programme.

Si les pensionnés n'étaient pas tenus à l'évaluation, ils n'auraient pas à remplir de formules d'impôt sur le revenu ou d'autres formules, telles les formules d'admissibilité. Nombre de ces personnes n'ont jamais rempli une formule d'impôt sur le revenu et si elles étaient forcées de le faire il leur faudrait demander de l'aide. Bon nombre de ces personnes sont un peu confuses à cet âge, et la tâche de remplir des formules de ce genre ne ferait qu'alourdir leur fardeau. J'estime qu'une pension globale de \$105 nous permettrait assurément d'en retirer une bonne partie sous forme d'impôt sur le revenu et d'autres taxes, en mettant plus d'argent en circulation d'un bout à l'autre du pays. Selon les indices récents, il est possible que nous ayons besoin d'une impulsion de ce genre avant longtemps.

Je voudrais aussi signaler qu'il faudrait employer un grand nombre de personnes pour vérifier ces déclarations et ces demandes. Songez aux économies que nous réaliserions seulement dans le domaine de l'administration. Pensons aussi aux épargnes énormes que nous réaliserions dans le domaine de la création de fiefs. On admet généralement que ces fiefs se multiplient. Pourquoi encourager cette prolifération?

A mon avis, si nous accordons à ces pensionnés une augmentation uniforme, nous respecterons la dignité de l'individu, c'est-à-dire de notre prochain. Cela me semble essentiel.

Considérons maintenant l'évaluation exigée par cette mesure. On lui a donné bien des noms, et certains de ces noms seraient peut-être contraires à l'usage parlementaire. Nous devons admettre, selon moi, que ce projet de loi comprend bien une évaluation des moyens. On peut l'appeler une évaluation des moyens, une épreuve d'admissibilité, une évaluation des besoins, une évaluation du statut financier ou une évaluation du revenu. Quelqu'un a proposé que nous l'appelions «le test de la formule de MacEachen». (*Applaudissements*)

Cependant, monsieur l'Orateur, quand l'écran de fumée a disparu et que tous les nuages se sont dissipés, cette évaluation apparaît sous son vrai jour. Elle sera connue, j'en suis sûr, sous le nom d'évaluation des moyens.